

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
VILLE D'ISNEAUVILLE 76230

## ARRÊTÉ DE LA MAIRE N°2025/265

### OBJET : MISE EN APPLICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS ET ASSIMILÉS 2025

La Maire de la Commune d'ISNEAUVILLE,

Vu - le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5217-1 et suivants,

Vu - l'adoption par le Conseil Métropolitain lors de sa séance du 30 juin 2025 du règlement de collecte des déchets 2025,

Vu – la demande de la Métropole Rouen Normandie du 07 novembre 2025,

Considérant que le règlement fixe les règles générales de fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés applicables sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et, de ce fait, sur le territoire de la commune d'ISNEAUVILLE,

Considérant la nécessité d'appliquer ce règlement de collecte,

### ARRETE

#### Article 1 :

Le règlement de collecte des déchets et assimilés de la Métropole Rouen Normandie, annexé au présent arrêté, a été présenté au Conseil Municipal en séance du 02 décembre 2025.

#### Article 2 :

Le règlement de collecte des déchets et assimilés de la Métropole Rouen Normandie est acté et applicable dans son intégralité sur le territoire de la commune d'ISNEAUVILLE.

#### Article 3 :

Le règlement est consultable en mairie et publié sur le site internet de la ville.

#### Article 4 :

Madame la Maire est chargée, en vertu de ses pouvoirs de police, de l'application dudit règlement de collecte dans sa commune et certifie le caractère exécutoire de cet arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un

délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5 :**

Ce présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie
- Monsieur le Préfet de Seine-Maritime,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTVILLE et QUINCAMPOIX
- La Police Rurale de la Ville d'Isneauville,

FAIT A ISNEAUVILLE, le 23/12/2025



La Maire,

Sylvie LAROCHE